JUGEMENT DU FAIT DE RÉPONDRE AUX FÉLICITATIONS DES POLYTHÉISTES POUR LEURS FÊTES

Publié par Cheikh Salih Al-Fawzan. Publié dans Au quotidien

Jugement du fait de répondre aux félicitations des polythéistes pour leurs fêtes
Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.

Télécharger | 1min 04

Question :
Quel est le jugement lorsque le polythéiste félicite le musulman pour les fêtes des polythéistes ? Le musulman doit-il lui répondre ou non ?

Réponse :

Non, il n'est pas permis de prendre part aux fêtes des polythéistes, ni de les féliciter pour celles-ci. Et il ne doit pas répondre à celui qui le félicite pour celles-ci, mais il doit plutôt le blâmer pour cela en lui disant : « Ceci ne nous est pas permis, à nous musulmans, et ce sont des fêtes de mécréance que nous n'aimons pas et que nous réprouvons. ».

Il n'est donc pas permis de féliciter les mécréants pour leurs fêtes et il n'est pas permis au musulman de leur répondre s'ils le félicitent pour celles-ci, car ce ne sont pas des fêtes de musulmans et le musulman ne s'en réjouit pas.

Il en est de même pour les fêtes innovées comme la fête du mawlid et autres parmi les fêtes innovées célébrées par les innovateurs. De la même manière, il ne faut pas y prendre part, ni féliciter pour celles-ci, car elles ne font pas partie des fêtes de l'Islam, ce sont des fêtes innovées.

[Fin de la réponse de Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan, qu'Allah le préserve]

Traduit et publié par an-nassiha.com